

GARANTIE POUR ACCESSOIRES SBI

La garantie du fabricant ne s'applique qu'à l'acheteur au détail original et n'est pas transférable. La présente garantie ne couvre que les produits neufs qui n'ont pas été modifiés, altérés ou réparés depuis leur expédition de l'usine. Il faut fournir une preuve d'achat (facture datée), au détaillant lors d'une réclamation sous garantie.

La présente garantie ne s'applique que pour un usage résidentiel normal. Cette garantie devient invalide si l'appareil n'est pas utilisé conformément aux instructions du manuel d'utilisation. Les dommages provenant d'une mauvaise utilisation, d'un usage abusif, d'une mauvaise installation, d'un manque d'entretien, d'une surchauffe, d'une négligence, d'un accident pendant le transport, d'une panne de courant, ne sont pas couverts par la présente garantie.

La présente garantie ne couvre pas les égratignures, la corrosion, la déformation ou la décoloration. Tout défaut ou dommage provenant de l'utilisation de pièces non autorisées ou autres que des pièces originales, annule la garantie. Un technicien qualifié autorisé doit procéder à l'installation en conformité avec les instructions fournies avec le produit et avec les codes du bâtiment locaux et nationaux. Tout appel de service relié à une mauvaise installation n'est pas couvert par la présente garantie.

Le fabricant peut exiger que les produits défectueux lui soient retournés ou que des photos numériques lui soient fournies pour appuyer la réclamation. Les produits retournés doivent être expédiés port payé au fabricant pour étude. Les frais de transport pour le retour du produit à l'acheteur seront payés par le manufacturier. Tous les frais de pièces couverts par la présente garantie sont limités au tableau ci-dessous. La présente garantie ne couvre aucun frais de main-d'œuvre.

Le fabricant peut, à sa discrétion, décider de réparer ou remplacer toute pièce ou unité après inspection et étude du défaut. Le fabricant peut, à sa discrétion, se décharger de toutes ses obligations en ce qui concerne la présente garantie en remboursant le prix de gros de toute pièce défectueuse garantie. Le fabricant ne peut, en aucun cas, être tenu responsable de tout dommage extraordinaire, indirect ou consécutif, quelle qu'en soit la nature, qui dépasserait le prix d'achat original du produit.

| DESCRIPTION | APPLICATION DE LA GARANTIE | |
|---|----------------------------|--------------|
| | PIÈCES | MAIN-D'ŒUVRE |
| Garantie générale sur tous les articles si non spécifiés ci-dessous | 1 an | s.o. |
| Pièces en acier : protection de plancher, protection murale, accessoires de foyer, chenet, grille trompe l'œil, tuyaux simple paroi. | 3 ans | s.o. |
| Poignée en acier noir ou plaqué argent et or | 3 ans | s.o. |
| Poignée de bois | 1 an | s.o. |
| Pièce électrique ou électronique telle que : ventilateur, capteur thermique, interrupteur, thermostat, humidimètre, collet de tirage. | 1 an | s.o. |
| Adhésif, cordon, isolant, laines en céramiques, joints d'étanchéité, tuyau flexible, vermiculite et C-Cast. | 90 jours | s.o. |
| Brosses, adaptateurs et tige de ramonage | 90 jours | s.o. |
| Consumable : briques réfractaires, peinture en cannette, tube de silicone, tube de scellant, tube de ciment, colle et produit chimique, produit de nettoyage, allume-feu, filtre, gant, vis, braise vacillante. | s.o. | s.o. |

Si votre appareil ou une pièce sont défectueux, communiquez immédiatement avec le manufacturier. Avant d'appeler, ayez en main les renseignements suivants pour le traitement de votre réclamation sous garantie :

- Votre nom, adresse et numéro de téléphone;
- La nature du défaut et tout renseignement important.
- La facture et le nom du détaillant;

Avant d'expédier votre appareil ou votre pièce défectueuse à notre usine, vous devez obtenir un numéro d'autorisation de votre détaillant. Toute marchandise expédiée à notre usine sans autorisation sera automatiquement refusée et retournée à l'expéditeur.